



## **EXTRAIT DE PÉTITION** **(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 274 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** le logement devrait être considéré comme un droit et non comme une marchandise;

**CONSIDÉRANT QUE** l'éviction des locataires ne devrait être utilisée qu'en ultime recours;

**CONSIDÉRANT QUE** l'éviction des locataires est désormais fréquemment utilisée pour augmenter la valeur et les revenus d'une propriété;

**CONSIDÉRANT QU'**en période de crise du logement, il est difficile, voire impossible, pour les ménages évincés de se reloger à un prix similaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les dédommagements prévus lors d'évictions ne couvrent pas toute la durée des travaux jusqu'à réintégration;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- De mettre immédiatement en place un moratoire sur les évictions;
- D'interdire les évictions jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire et pendant la période hivernale;
- D'encadrer et de limiter au maximum le recours aux évictions en période de crise du logement, incluant les évictions cachées sous prétexte de rénovations majeures;
- D'obliger les propriétaires, lors de travaux majeurs, de dédommager les locataires évincés pour toute la durée des travaux et jusqu'à la réintégration au logement;
- D'exiger des propriétaires un plan de relocalisation des locataires avant de déposer une demande d'éviction au Tribunal administratif du logement (TAL);
- De mettre en place un registre des baux afin de rendre accessible l'information aux nouveaux locataires;
- De tenir une commission parlementaire sur le marché immobilier.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

---

**Manon Massé**  
**Députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques**

**26 mai 2021**

---

**Date de signature de l'extrait**